

Québec, le 22 mars 2023

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Administration régionale Kativik
P.O. Box 9
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

N/Réf. : 3215-16-063

Objet : Projet d'aménagement d'un lieu d'entreposage des véhicules hors d'usage à Quaқтаq par l'Administration régionale Kativik

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires reçus le 16 août 2022 et complétés le 25 janvier 2023, concernant le projet d'aménagement d'un lieu d'entreposage des véhicules hors d'usage à Quaқтаq, et après avoir été informée de la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, je vous avise, conformément à l'article 192 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), que le projet décrit ci-dessous n'est pas assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Aménagement du lieu d'entreposage des véhicules hors d'usage d'une superficie d'environ 5000 m² en surface de gravier nivelée et clôturée;
- Entreposage des véhicules hors d'usage;
- Compactage et empilement des véhicules hors d'usage.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Markusi Qisiiq, de l'Administration régionale Kativik, à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 16 août 2022, concernant la transmission du formulaire de renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique, 1 page et 1 pièce jointe :
 - Formulaire « PN 1 – Renseignements préliminaires », daté du 21 août 2022, 10 pages incluant 3 annexes;
- Lettre de M. Markusi Qisiiq, de l'Administration régionale Kativik, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3215-16-063

Le 22 mars 2023

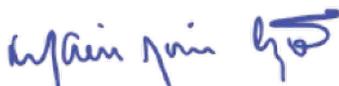
Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 24 novembre 2022, concernant la transmission d'un document complémentaire au formulaire de renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique, 2 pages et 1 pièce jointe :

- Résolution du village nordique de Quaqtac, datée du 22 novembre 2022, 16 pages incluant 1 annexe;
- Lettre de M. Markusi Qisiiq, de l'Administration régionale Kativik, à M^{me} Marie-Josée Lizotte, sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, datée du 25 janvier 2023, concernant la transmission d'un document complémentaire au formulaire de renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique, 2 pages et 1 pièce jointe :
 - Annexe 1 – Questions et commentaires, 2 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Marie-Josée Lizotte